



CHARGE DE COOPERATION

La réforme des collectivités territoriales a conduit à renouveler le tissu institutionnel local et à mettre en valeur les établissements de coopération intercommunale comme une échelle pertinente pour la coordination des acteurs locaux et la fourniture de services aux administrés. Ces évolutions nécessitent de repenser les relations qui s'articulent autour de projets de territoire coconstruits et suivis collectivement.

Le poste de chargé de coopération est une des réponses à ce besoin croissant. Il a vocation à articuler les projets visant au maintien et au développement des services aux familles coconstruits et formalisés entre la Caisse d'Allocations Familiales et les collectivités dans le cadre d'une Convention territoriale globale (Ctg).

MISSIONS

Le chargé de coopération suit la mise en œuvre et coordonne les orientations stratégiques de la collectivité locale en matière de développement et de coordination du territoire. Son positionnement au sein de la collectivité doit lui permettre d'appréhender l'ensemble des axes et l'ensemble du territoire de la CTG.

Il participe au pilotage et au suivi des projets définis dans le cadre du projet social de la collectivité en coordonnant les activités des établissements, des dispositifs et des services petite enfance, enfance, jeunesse, parentalité etc. Il mène ses missions en lien direct avec les partenaires institutionnels et/ou associatifs du territoire et au côté de la Caisse d'Allocations Familiales du département.

Il propose des éléments d'arbitrage et accompagne les prises de décision en partageant l'information en continu avec les décideurs du territoire et en mobilisant des expertises externes.

En tenant compte des orientations stratégiques (priorité politique et enjeux locaux), des leviers et contraintes budgétaires et des impératifs opérationnels, il participe à l'élaboration de dispositifs adaptés aux besoins et aux spécificités locales.

Enfin, il accompagne l'innovation sociale en proposant un suivi et un appui méthodologique aux actions innovantes se déployant sur le territoire.

ATTENDUS

- **Conduite des diagnostics territoriaux ou thématiques**
- **Assistance et conseil auprès des élus et des comités de pilotage**
- **Accompagnement de la réalisation des objectifs prioritaires du projet de territoire inscrit dans la CTG (par exemple : poursuivre le maillage territorial des services aux familles petite enfance, enfance et jeunesse et animation de la vie sociale, favoriser l'émergence d'actions de soutien à la parentalité,**

veiller à l'accessibilité des services à l'ensemble de la population, y compris l'inclusion numérique, poursuivre les actions en matière de prévention des expulsions locative et de lutte contre la non-décence)

- **Développement et animation de la contractualisation, des partenariats et des réseaux professionnels** (mobilisation des acteurs locaux et identification de leurs besoins, organisation et animation des comités de pilotages, groupes techniques, commissions thématiques et territoriales, favoriser les échanges d'expériences et communication partenariale)
- **Organisation et animation de la relation avec la population** (développer et animer des dispositifs de concertation et de participation avec le public, pérenniser et valoriser la participation des habitants à la mise en œuvre des politiques de développement)
- **Contribution à l'évaluation des politiques et des actions mises en œuvre**
- **Transmission d'un bilan annuel de son activité à la Caf au plus tard le 31 janvier n + 1**

ACTIVITES

- Impulser et mettre en œuvre les politiques « petite-enfance, enfance-jeunesse et éducation, parentalité, logement et accès aux droits »
- Rechercher l'adéquation de l'offre de services selon les besoins des familles
- Animer la mise en réseau des acteurs
- Organiser et animer la relation avec la population

COMPETENCES - CONNAISSANCES

- Maîtrise de l'environnement des collectivités territoriales
- Instances, processus et circuits de décision de la collectivité
- Procédures et actes administratifs
- Principes et modes d'animation du management public territorial
- Techniques de communication et de négociation
- Réseaux stratégiques d'information
- Méthodes d'ingénierie de projet
- Techniques de travail coopératif
- Bases de données, tableaux de bord
- Dispositifs et techniques d'écoute et de concertation
- Méthode de gestion de conflit

RELATION FONCTIONNELLE

- Coopération avec les services de la collectivité

- Relations avec les acteurs de la vie locale, notamment associatifs
- Relations avec les institutions, les partenaires ou contrôleurs (direction départementale de la cohésion sociale, Caf, inspection académique et établissements scolaires, conseil départemental)
- Relations avec les opérateurs privés dans le cadre de délégations de service public
- Contacts avec les populations à l'occasion de réunions publiques d'information et de concertation

CADRE D'EMPLOI - QUALIFICATIONS

Niveau Bac + 2 / Bac + 3 : Educateurs territoriaux de jeunes enfants (catégorie B, filière Sociale), animateurs territoriaux (catégorie B, filière Animation) / cadres territoriaux du social et de la santé (catégorie A, filière sociale ou médico-sociale)

PROCEDURE DE RECRUTEMENT

Cette fonction de coopération devra être assurée par un professionnel extérieur à la Caf et reposer sur un co-financement garanti par la collectivité locale. Compte tenu de son accompagnement tant stratégique que financier, la Caf doit être associée à la procédure de recrutement :

Le contenu et l'organisation de la fonction de coopération doivent être arrêtés d'un commun accord. La Caf apporte son expertise concernant les attendus du poste et émet un avis sur le choix de la collectivité, préalablement à la phase finale du recrutement.